



DECISION N° 2023-001

Téléphone : 03 84 79 60 40
E-mail : contact.mairie@choisey.fr

Objet : Contrat de prêt Banque Populaire

La Maire de la Ville de CHOISEY

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal Du 07 avril 2023, déléguant à Madame le Maire toute décision concernant le recours à l'emprunt, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la proposition faite par la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (BPBFC) ;

Considérant la nécessité de financer le programme d'investissement intitulé : réhabilitation du pont sur le Doubs – VC 4 , de la commune ;

DECIDE

Après avoir pris connaissance de la proposition commerciale N° 00007177 du 04/05/2023 établie par la BPBFC et des conditions générales des prêts,

ARTICLE 1

Pour financer son programme d'investissements : travaux de réhabilitation du pont sur le Doubs – V.C. N°4,

DE CONTRACTER auprès de la BPBFC un emprunt de la somme de 400 000 euros, au taux de 3,89% et dont le remboursement s'effectuera sur 20 ans avec un amortissement constant du capital par trimestrialités dégressives de 8890,00 € à 5048,63 € (cf. tableau amortissement).

Frais de dossier : 480 €

Déblocage total et immédiat du prêt après la signature des contrats.

Conditions de remboursement anticipé : possible à échéance, dans le respect du délai contractuel et moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

ARTICLE 2

De signer le contrat de prêt correspondant à la proposition n°00007177 établie par la BPBFC.

A Choisey, le 12 juin 2023

La Maire, THEVENIN Hélène

